

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 25 avril 2022

Délibération CA n° 202204-06

NOTE MOBILITE ERASMUS – PERSONNEL 2021-2023

Dans le cadre du programme Erasmus+, Normandie Université a reçu une subvention de 86 835 euros, pour une durée de 26 mois à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 octobre 2023. Les personnels réalisant une mobilité dans cette période sont éligibles pour recevoir un financement Erasmus+.

Normandie Université lance un appel à candidature pour une mobilité à destination des personnels de Normandie Université. Les modalités de paiement sont similaires à celles des doctorants et rappelées ci-dessous :

Le pôle international de Normandie Université sera responsable du suivi du projet et de la complétion des dossiers des personnels.

Procédure de paiement

Le pôle international fait signer 3 certificats (modèles ci-joints) et transmet ces trois certificats à l'agence comptable pour paiement comme suit :

Deux versements/mobilité seront effectués :

- Un premier de 70% du montant total conditionné à la transmission à l'agence comptable de la « notification d'attribution » et le « certificat administratif pour le paiement d'une bourse de mobilité – Paiement 1- 70 % ».
- Le solde sera versé au personnel et conditionné à l'envoi à l'agence comptable du « certificat administratif pour paiement 2 - solde. »

Les participants recevront cette aide Erasmus+ pour aider au financement du transport et frais de séjour sur place. Ils feront eux-mêmes les différentes réservations nécessaires au déplacement et ne seront pas dans l'obligation de passer par le marché public.

Montant journalier et forfait voyage

Les montants journaliers et les montants des forfaits voyage pour les mobilités de personnels sont fixés par le programme Erasmus+ 2021-2027.



Le Conseil d'Administration approuve la procédure et les montants de prise en charge de la mobilité sortante des personnels de Normandie Université

Résultats des votes

Nombre de votants : 31

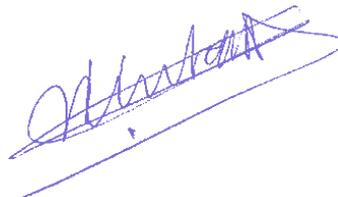
Pour : 25 voix

Abstention : 2 voix

Ne se prononce pas : 4 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 25 avril 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université



Modèle de certificats administratifs

**Certificat administratif pour le paiement d'une indemnité et d'une bourse de mobilité
Programme Erasmus+
Convention 2021-1-FR01-KA131-HED-000008523
Délibération N° CA n°**

Je soussigné, Innocent MUTABAZI, administrateur provisoire de Normandie Université,
atteste que

NOM Prénom

a été sélectionné pour effectuer une mobilité dans le cadre du programme Erasmus+.

NOM Prénom est « fonction » à Normandie Université.

Sa mobilité sera réalisée dans l'institution « lieu » du « date »

Le montant total de la bourse Erasmus est de : « montant »

- forfait pour le séjour : « montant » euros
- forfait voyage : « montant » euros
- numéro fournisseur du doctorant :
- numéro d'EOTP :13ERAS21

Le doctorant s'engage à transmettre l'ensemble des documents requis dans le cadre du programme Erasmus. En cas de manquement ou si le séjour est écourté, le doctorant s'engage à rembourser le montant trop perçu.

Innocent MUTABAZI, Administrateur provisoire

et par délégation

Laurence TROTIN, Directrice générale des services

NOM Prénom, « fonction »

Fait le _____ à _____

Fait le _____ , à _____





Décision d'attribution – paiement d'un acompte de 70%

Programme Erasmus+

Convention 2021-1-FR01-KA131-HED-000008523

Délibération N° CA n°

Je soussigné, Innocent MUTABAZI, administrateur provisoire de Normandie Université,
certifie que

NOM Prénom, « fonction » à Normandie Université

g, présenté les justificatifs attestant de son arrivée dans l'établissement d'accueil.

Montant de l'acompte à payer au doctorant (70%) : XXX euros

- numéro fournisseur du personnel :
- [numéro d'EOTP](#) : 13ERAS21

Innocent MUTABAZI, Administrateur provisoire

et par délégation

Laurence TROTIN, Directrice générale des services

Fait le[www](#)..... à





Normandie Université



Décision d'attribution – paiement du solde
Programme Erasmus+
Convention 2021-1-FR01-KA131-HED-000008523
Délibération N°

Je soussigné, Innocent MUTABAZI, administrateur provisoire de Normandie Université,
certifie que

NOM Prénom, « fonction » à Normandie Université

a transmis l'ensemble des justificatifs requis dans le cadre de sa mobilité Erasmus+.

Montant du solde à verser : XXX euros

- numéro fournisseur du doctorant :
- numéro d'EOTP : 13ERAS21

Innocent MUTABAZI, Administrateur provisoire

et par délégation

Laurence TROTIN, Directrice générale des services

Fait leyyyy..... à



TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES

Action clé n° 1 – Mobilité à des fins d'apprentissage pour l'Enseignement supérieur (ESUP) – Mobilité entre pays participant au Programme – Appel à proposition 2021

1. Frais de voyage

Concerne :

- Les étudiants en mobilité depuis des établissements d'enseignement supérieur des régions ultrapériphériques des États membres de l'UE, de Chypre, d'Islande, de Malte et des pays et territoires d'outre-mer associés aux États membres de l'UE et qui se rendent dans les pays participant au Programme ou les pays partenaires des régions 5 ou 14 ;
- Ainsi que les étudiants ayant moins d'opportunités et partant en mobilité courte.

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

Nota Bene : Les étudiants qui ne bénéficient pas d'une aide au voyage peuvent opter pour un moyen de transport écoresponsable. Dans ce cas, ils recevront un complément financier de 50 € en plus du soutien individuel ainsi que jusqu'à 4 jours de soutien individuel supplémentaire, pour couvrir les jours de voyage, pour un voyage aller - retour, le cas échéant.

Mobilité du personnel

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

Nota bene : la « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.

2. Contribution aux frais de séjour

2.1 Mobilité de personnel des pays participant au Programme

	Pays de destination	Montant par jour en €
Groupe 1 Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays partenaires de la région 14	119 €
Groupe 2 Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays partenaires de la région 5	106 €
Groupe 3 Pays participant au Programme avec un coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.	92 €

Nota Bene : le montant par jour est calculé comme suit :

- Jusqu'au 14^{ème} jour d'activité : le montant par jour par participant tel que spécifié dans le tableau ci-dessus ;
- Entre le 15^{ème} et le 60^{ème} jour d'activité : 70 % du montant par jour par participant tel que spécifié dans le tableau ci-dessus.

2.2 Mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur

- **Mobilité des étudiants à des fins d'études, à l'exception des étudiants issus de pays et régions ultrapériphériques participant au Programme, et des pays et territoires d'outre-mer**

	Pays de destination	Montant par mois en €
Groupe 1 Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays partenaires de la région 14	310 – 600 €
Groupe 2 Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays partenaires de la région 5	260 – 540 €
Groupe 3 Pays participant au Programme avec un coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	200 - 490 €

Ces montants, fixés par les établissements d'enseignement supérieur d'envoi, **doivent être compris dans les « fourchettes » autorisées** et être fixés pour la totalité de la durée du projet de mobilité.

Les étudiants en mobilité physique de courte durée reçoivent **70 € par jour** jusqu'au 14e jour d'activité et **50 € par jour** entre le 15^{ème} et le 30^{ème} jour d'activité.

- **Mobilité des étudiants (études et stage) issus des pays et régions ultrapériphériques participant au Programme et des pays et territoires d'outre-mer**

Mobilité depuis	Vers	Montant
Régions et territoires ultrapériphériques	Pays du programme et pays partenaires des régions 5 et 14	700 € par mois

- **Mobilité des étudiants pour les stages** : Complément financier à la contribution aux frais de séjour de **150 € par mois**.

Les étudiants ayant moins d'opportunités qui participent à des mobilités de stage ont le droit de recevoir le complément financier pour les étudiants ayant moins d'opportunités et le complément financier pour les stages.

- **Complément financier pour les étudiants ayant moins d'opportunités** : Complément financier aux frais de séjour de **250 € par mois** ;
- Les étudiants **ayant moins d'opportunités participant à une mobilité physique courte** reçoivent un complément financier aux frais de séjour de **100 €** pour une période d'activité de mobilité physique de 5 à 14 jours et de **150 €** pour une période de 15 à 30 jours. Le montant complémentaire pour les stages ne s'applique pas dans ce cas.

3. Contribution à l'organisation du projet

Nombre de participants	Montant par participant
De 1 à 100 participants	400 € par participant
Au-delà de 100 participants	230 € par participant additionnel

Programmes intensifs hybrides : 400 € par participant, avec un minimum de 15 participants et un maximum de 20 participants financés.

4. Soutien à l'inclusion pour les organismes

Taux appliqué : 100 € pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité par participant ayant moins d'opportunités et recevant une aide supplémentaire basée sur les frais réels, au titre de l'inclusion et de la prise en compte des besoins spécifiques.

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES

Action clé n° 1 – Mobilité à des fins d'apprentissage pour l'Enseignement supérieur (ESUP) – Mobilité entre pays participant au Programme et pays partenaires – Appel à proposition 2021

1. Frais de voyage

Les étudiants se rendant dans les pays partenaires, à l'exception des pays partenaires des Régions 5 et 14 :

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

Nota Bene : la « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.

Pour la mobilité de pays participant au Programme vers les pays partenaires, à l'exception des pays des régions 5 et 14, les étudiants ayant moins d'opportunités doivent recevoir une aide au voyage.

Les étudiants qui ne bénéficient pas d'une aide au voyage peuvent opter pour un moyen de transport écoresponsable. Dans ce cas, ils recevront un complément financier de 50 € ainsi que jusqu'à 4 jours de soutien individuel supplémentaire, pour couvrir les jours de voyage, pour un aller - retour, le cas échéant.

Mobilité du personnel

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

2. Contribution aux frais de séjour

2.1 Mobilité du personnel du programme vers les pays partenaires des régions 1-4 et 6-13

Taux appliqué : 180 € par jour.

Nota Bene : le montant par jour est calculé comme suit :

- Jusqu'au 14^{ème} jour d'activité : le taux par jour par participant spécifié ci-dessus ;
- Entre le 15^{ème} et le 60^{ème} jour d'activité : 70 % du taux spécifié ci-dessus, par jour par participant.

2.2 Mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur entre pays participant au Programme et pays partenaires

Mobilité depuis	Vers	Montant
Pays du programme	Pays partenaires des régions 1-4 et 6-13	700 € par mois
Pays du programme	Pays partenaires des régions 5 et 14	Les mêmes taux que pour la mobilité des étudiants entre les pays du programme s'appliquent

- **Les étudiants en mobilité physique courte** reçoivent **70 € par jour** jusqu'au 14^e jour d'activité, et **50 € par jour** entre le 15^{ème} et le 30^{ème} jour d'activité.
- **Étudiants ayant moins d'opportunités** : complément financier aux frais de séjour de **250 € par mois**.
- **Les étudiants ayant moins d'opportunité participant à une mobilité physique courte** reçoivent un complément financier aux frais de séjour de **100 €** pour une période d'activité de mobilité physique de 5 à 14 jours et de **150 €** pour une période de 15 à 30 jours. Le montant complémentaire pour les stages ne s'applique pas dans ce cas.
- **Mobilité de stage** : le complément financier au soutien individuel de **150 € par mois** s'applique uniquement en cas de mobilité vers des pays partenaires des régions 5 et 14.

3. Contribution à l'organisation du projet

Nombre de participants	Montant par participant
De 1 à 100 participants	400 € par participant
Au-delà de 100 participants	230 € par participant additionnel

4. Soutien à l'inclusion pour les organismes

Taux appliqué : 100 € pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité par participant ayant moins d'opportunités et recevant une aide supplémentaire basée sur les frais réels, au titre de l'inclusion et de la prise en compte des besoins spécifiques.